



Alençon, le 12/11/2020

Le protocole sanitaire à l'école maternelle

Repères pratiques pour adapter le protocole sanitaire en maternelle

Le protocole sanitaire mis à jour le 2 novembre 2020 indique :

"L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation)."

- **Tout brassage est à éviter au sein de l'école.**
- **La désinfection doit avoir lieu tous les jours ; si ce n'est pas possible, une utilisation partielle du matériel de classe un jour sur deux peut se traduire comme suit :**
- **Les coins jeux/activités** : possibilité de rendre accessibles certains jeux un jour sur deux (on pourra le rendre lisible aux élèves avec une affiche « sens interdit » par exemple ou un système de gommettes de deux couleurs, code renvoyant à un affichage : LUNDI JEUDI = VERT, MARDI VENDREDI = orange). Dans certains cas, on peut aussi diviser par deux le nombre d'objets (voitures, jeux de construction) et proposer aux élèves un bac différent chaque jour.

Exemple :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
*Pâte à modeler *Puzzles *Ecriture du prénom *Boîtes à compter	*lettres mobiles *peinture *tangram *engrenages	*découpage / collage *algorithme de perles *piste graphique *écriture des chiffres	*pâte à modeler *Puzzles *Ecriture du prénom *Boîtes à compter	*lettres mobiles *peinture *tangram *engrenages

- **Le coin bibliothèque** (possibilité de matérialiser l'interdiction d'accès à un bac de livres par un affichage ou un tissu) ;
- **Le matériel courant** (ciseaux, crayons, colle, feutres...) pourra être partagé en deux (par exemple, pots accessibles un jour sur deux, stockage pour une mise à l'écart du matériel, affichage sous forme de gommettes de couleur ou de « sens interdit » signalant aux élèves l'interdiction d'y toucher) ;
- **L'organisation des ateliers** sera pensée de telle sorte que le matériel utilisé par le groupe classe le lundi ne soit réutilisé que le mercredi ou le jeudi.



On peut également mettre en place des activités individualisées permettant à l'élève de choisir son activité dans le cadre du respect des mesures d'hygiène.

- **L'activité physique** : l'installation et l'utilisation de matériel servant à plusieurs classes le même jour est à proscrire (pas de parcours de motricité d'école). On privilégiera l'utilisation du matériel par classe en fonction des APSA travaillées en veillant à l'alternance 2jours/2jours, comme pour le matériel de la classe. Cela implique donc une réorganisation et une répartition de l'utilisation du matériel en équipe d'école.

Des ressources complémentaires sont accessibles sur le portail pédagogique PRIM 61 :

- <https://prim61.discip.ac-caen.fr/Maternelle>